

OCTOBRE 2025

LIAISON

Un concentré de MAA

Numéro 48

Dans ce numéro :

LE MOT DU PRÉSIDENT	2
CULTURE MUTUELLE	3
La MAA au cœur de vos besoins	3
La MAA à travers des actions de sponsoring et de mécénat	3
La MAA en bref	3
La MAA au service de ses sociétaires	4
Déclarer un changement de situation	5
ACTUALITÉS	6
L'importance de souscrire à une prévoyance pour protéger son avenir	6
L'emploi et l'handicap chez les assureurs	7
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE	8
Le récapitulatif de la situation de la MAA	8

LE MOT DU PRÉSIDENT

Chers membres de notre communauté,

Être au service des femmes et des hommes qui œuvrent chaque jour pour notre sécurité et notre défense est bien plus qu'une mission : c'est une vocation. Ensemble, nous formons une communauté unie par des valeurs d'entraide, de solidarité et d'engagement, des principes qui nous guident face aux nombreux défis et risques auxquels vous êtes confrontés.

Ce qui nous distingue, c'est notre capacité à bâtir des liens solides et à nous soutenir mutuellement, faisant de notre communauté une véritable richesse humaine. Cette année, notre partenariat renforcé avec Allianz Défense et Sécurité illustre cet esprit de coopération. Au-delà des outils techniques, nous avons travaillé à des solutions adaptées, portées par une compréhension profonde de vos réalités.

Une transformation majeure s'est réalisée début 2025 avec la mise en place de la Protection Sociale Complémentaire (PSC). Cette réforme représente une avancée pour une partie de notre communauté, mais elle ne s'appliquera pas uniformément à tous les métiers de la défense et de la sécurité. Cela soulève des interrogations légitimes pour ceux qui ne seront pas concernés, mais qui demeurent pleinement investis dans leur mission.

Nous sommes mobilisés pour accompagner cette transition et veiller à ce que ses bénéfices s'étendent à l'ensemble de notre communauté. Pour ceux non éligibles à la PSC, nous préparons déjà des solutions complémentaires afin de répondre à vos besoins spécifiques, qu'il s'agisse de prévoyance, de santé ou de soutien familial.

L'avenir appelle aussi à l'innovation. Nous devons anticiper les défis et élargir notre couverture à des métiers et situations encore insuffisamment pris en compte. Ce défi, nous le relevons avec la conviction que notre rôle va bien au-delà de la protection : il s'agit d'accompagner, d'écouter et de construire une communauté toujours plus solidaire et résiliente.

2025 est une année d'évolution et d'opportunités. Ensemble, nous continuerons à faire vivre cet esprit de famille qui nous distingue, et à bâtir un avenir où chaque membre se sent soutenu, compris et protégé.

Avec toute ma considération et mon engagement,

Général d'Armée (2S)

Gérard DESJARDINS

Président de la MAA

CULTURE MUTUELLE

Vous avez rendez-vous avec l'information !

La MAA au cœur de vos besoins

Un nouveau logo pour un nouvel élan

La Mutuelle d'Assurance des Armées est fière d'annoncer la mise à jour de son logo, marquant une nouvelle étape dans son histoire. Ce changement reflète notre engagement à évoluer avec notre temps tout en restant fidèles à nos valeurs fondamentales : **solidarité, proximité et protection**.

Le nouveau design, épuré et moderne, symbolise notre volonté de répondre aux attentes de nos adhérents tout en renforçant notre identité en tant que société d'assurance mutuelle au service des militaires et de leurs familles.

Ce logo représente plus qu'un changement visuel : il incarne **notre vision d'avenir et notre détermination à accompagner nos adhérents** avec la même confiance et la même fiabilité qui nous définissent depuis des décennies.

Nous vous invitons à le découvrir dès aujourd'hui sur nos supports et à partager avec nous cette étape importante de notre parcours commun.

Mutuellement forts, pour vous protéger.

La MAA à travers des actions de sponsoring et de mécénat

La MAA s'engage activement auprès de la communauté défense et sécurité à travers diverses actions de sponsoring :

- ❖ Événements militaires : Partenaire des cérémonies, journées portes ouvertes et forums de recrutement, la MAA renforce son lien avec les armées.
- ❖ Sport militaire : Sponsoring de compétitions inter-armées et des Jeux mondiaux militaires.
- ❖ Associations de soutien : Appui aux initiatives pour les blessés, vétérans et familles endeuillées.
- ❖ Patrimoine militaire : Soutien à des musées, expositions et projets éducatifs sur l'histoire des armées.
- ❖ Jeunesse : Partenariats éducatifs et financement de bourses pour les enfants de militaires.

La MAA en bref

La Mutuelle d'Assurance des Armées :

- ❖ Société d'assurance mutuelle régie par le Code des Assurances
- ❖ Principaux agréments :
 - Individuelles : Accidents, Maladie
 - Collectives : Incendie & éléments naturels, Autres dommages aux biens, RC Générale
- ❖ Offres : **Prévoyance Enfants, Prévoyance Accident, Protection Accident Tégo, Spécial Réserve, Spécial Pompier Volontaire, Garantie Hospitalière Maladie**

Chiffres clés 2024 :

Portefeuille : 106 000 adhérents – Chiffre d'affaires : 5,9 M€ – 9 collaborateurs

Gouvernance :

- ❖ **Conseil d'Administration** : 9 personnes représentant l'ensemble de la communauté défense et sécurité, et 1 administrateur représentant les salariés
- ❖ **50 délégués des sociétaires** (élus bénévoles)

Nos statuts sociaux ont été modifiés par l'assemblée générale extraordinaire du 15 mai 2025.

Les statuts mis à jour sont consultables sur notre site internet.

La MAA au service de ses sociétaires

Depuis plus d'un siècle, la Mutuelle d'Assurance des Armées s'engage à protéger et accompagner les militaires et leurs familles. Forte de ses valeurs mutualistes et de son ancrage historique, la MAA franchit une nouvelle étape en s'associant à Allianz France, l'un des leaders mondiaux de l'assurance. Ce partenariat stratégique confirme la volonté de la MAA de toujours mieux servir ses sociétaires en leur offrant des solutions modernes, performantes et adaptées à leurs besoins spécifiques.

Une mutuelle dédiée à la communauté défense et sécurité

Fondée en 1912, la MAA est un pilier du monde militaire. Avec plus de 103 000 adhérents en 2022 et un volume de primes acquises de près de 6 millions d'euros, elle s'adresse exclusivement aux personnels militaires et à leurs familles. Son objectif : offrir une protection de qualité, pensée pour les défis uniques de la vie militaire, tout en restant proche de ses sociétaires.

En s'appuyant sur son expertise affinitaire et sur son indépendance, la MAA a su bâtir une relation de confiance durable avec ses adhérents. Ce nouveau partenariat avec Allianz vient renforcer cette mission, en apportant des opportunités et des ressources supplémentaires.

Le partenariat MAA-Allianz : au cœur de la satisfaction des sociétaires

L'accord signé entre la MAA et Allianz France en mars 2024 repose sur une vision commune : répondre de manière optimale aux attentes des sociétaires, qu'il s'agisse de solutions d'assurance spécifiques, d'innovations produits, ou d'un accompagnement renforcé. Grâce à cette collaboration, les sociétaires de la MAA bénéficieront de :

- **Offres renforcées** : des produits d'assurance encore plus performants, adaptés aux besoins des militaires.
- **Expertise partagée** : l'expérience mutualiste de la MAA combinée à la capacité d'innovation d'Allianz.
- **Proximité et engagement** : un accompagnement personnalisé qui reflète les valeurs de la MAA.

Un engagement renforcé dans un contexte en mutation

Alors que le secteur des assurances Défense/Sécurité évolue rapidement, la MAA se positionne comme un acteur incontournable. Le récent appel d'offres du ministère des Armées pour la couverture santé de ses 270 000 agents, dont 63 000 civils, illustre ces transformations.

Dans ce cadre, le partenariat avec Allianz permet à la MAA d'affirmer sa capacité à relever les défis d'un marché compétitif et exigeant. Ensemble, la MAA et Allianz mettent en commun leurs compétences pour proposer des solutions innovantes et fiables à la communauté Défense.

La MAA : toujours plus proche de ses sociétaires

Grâce à cette collaboration stratégique, la MAA continue de placer ses sociétaires au cœur de sa démarche. Ce partenariat avec Allianz France est une réponse concrète aux attentes des adhérents, alliant tradition et modernité pour leur offrir des solutions toujours plus performantes.

En renforçant son action avec un acteur de référence comme Allianz, la MAA prouve une fois de plus qu'elle reste fidèle à sa mission : **protéger, accompagner et servir ceux qui servent la France.**

Déclarer un changement de situation

N'oubliez pas !

Pour permettre la bonne gestion de votre contrat, votre assureur doit disposer de vos dernières informations personnelles. En cas de changements d'adresse ou de coordonnées bancaires, nous vous demandons de bien vouloir nous en tenir informé. Veillez aussi à mettre à jour régulièrement la liste de vos bénéficiaires afin qu'ils correspondent à votre situation et votre volonté.

Utilisez les services en ligne pour déclarer tout changement de situation

Le site internet de la MAA permet d'effectuer de nombreuses démarches soit par votre espace personnel soit directement grâce à un formulaire de contact : pour modifier votre adresse postale, déclarer un bénéficiaire, etc.

Envoyez votre IBAN pour signaler un changement de coordonnée bancaire

Pour informer la MAA d'un changement de banque, envoyez votre IBAN soit grâce à votre espace internet, soit par mail ou par courrier. Il s'agit du compte bancaire sur lequel seront prélevés vos cotisations et sur lequel les remboursements auront lieu.

Signalez tout changement de situation professionnelle

Changement d'activité, réforme militaire, etc., il faut le signaler à la MAA car cela peut entraîner un changement pour vos cotisations, et entraîner des conséquences sur vos droits.

Toutes ces formalités sont à effectuer sans attendre car cela peut avoir un impact sur votre contrat ou sur vos remboursements. Dans le cas où le changement de situation familiale ou professionnelle est déclaré tardivement, cela pourrait entraîner une rupture de contrats ou de vos droits.

M. Mme Prénom : Nom : N°Police :

Adresse :

Code Postal : Ville : Tél :

Je soussigné N°Police :

Adresse

Tél : Mél :

Désigné comme bénéficiaire(s) (*merci d'indiquer les noms, prénoms, et dates de naissance*)

.....

.....

....., ou à défaut mes héritiers.

Fait à , le

Signature de l'assuré

ACTUALITÉS

L'importance de souscrire à une prévoyance pour protéger son avenir

La prévoyance : un pilier essentiel de la sécurité financière et familiale

La prévoyance occupe une place centrale dans la protection financière et sociale des individus. Bien qu'elle soit parfois sous-estimée, elle constitue un rempart contre les imprévus de la vie. Accidents, maladies graves, incapacité de travail ou décès sont autant de situations qui peuvent bouleverser une existence et déstabiliser un foyer. Face à ces aléas, la prévoyance joue un rôle clé en apportant un soutien financier et en préservant l'équilibre familial, surtout dans les périodes les plus critiques.

La prévoyance est un dispositif de couverture qui intervient pour protéger les individus et leurs proches contre les conséquences financières des événements imprévus. Elle repose sur des garanties adaptées à des besoins variés, couvrant notamment l'incapacité temporaire ou permanente de travail, l'invalidité ou encore le décès. Ces garanties permettent de limiter les impacts financiers souvent considérables de ces situations. Contrairement à une idée reçue, la prévoyance ne se limite pas aux cas extrêmes : elle concerne aussi les événements plus courants, tels qu'un arrêt de travail prolongé ou des frais médicaux élevés, qui peuvent rapidement entraîner des difficultés économiques.

Lorsqu'un accident ou une maladie empêche une personne de travailler, la perte de revenus est souvent immédiate et significative. Bien que les systèmes de protection sociale, comme la Sécurité sociale en France, apportent une aide de base, celle-ci est rarement suffisante pour maintenir un niveau de vie adéquat. C'est là que la prévoyance intervient, en complétant les indemnités versées. Elle permet ainsi de couvrir les dépenses essentielles, comme les frais de logement, d'alimentation ou d'éducation des enfants, réduisant considérablement le stress financier dans des moments déjà difficiles.

Dans des cas plus graves, comme une invalidité permanente, la prévoyance garantit une rente adaptée à la situation de l'assuré. Cette aide financière à long terme est souvent essentielle pour permettre à la personne concernée de faire face à des besoins spécifiques, comme l'aménagement du logement, l'assistance médicale ou le maintien d'un niveau de vie acceptable malgré l'impossibilité de reprendre une activité professionnelle.

Au-delà de l'individu, la prévoyance est aussi un outil précieux pour protéger la famille.

En cas de décès, elle joue un rôle crucial en assurant la continuité financière des proches. Les conséquences économiques d'un tel événement peuvent être lourdes, notamment si le défunt était le principal soutien financier du foyer. La prévoyance permet alors le versement d'un capital ou d'une rente aux ayants droit, aidant à couvrir les frais immédiats, comme les obsèques, tout en garantissant une sécurité financière sur le long terme. C'est une manière de préserver la stabilité et l'avenir des proches, dans une période marquée par l'émotion et l'incertitude.

Les travailleurs indépendants et les professions libérales, quant à eux, sont particulièrement exposés aux risques financiers en cas d'imprévu. Contrairement aux salariés, qui bénéficient souvent de garanties collectives par l'intermédiaire de leur employeur, ces travailleurs disposent d'une couverture sociale limitée. La prévoyance est pour eux une solution indispensable pour compenser la perte de revenus en cas d'arrêt de travail, mais aussi pour garantir un avenir stable à leurs proches en cas de décès. Elle leur offre une sécurité qu'ils ne trouvent pas dans les systèmes classiques de protection sociale.

Un autre aspect fondamental de la prévoyance réside dans son rôle préventif. Elle permet d'anticiper les conséquences des aléas de la vie, en offrant des solutions adaptées pour faire face à des situations imprévues. Ce caractère préventif est particulièrement important dans une société où les incertitudes économiques et les changements professionnels sont fréquents. En s'assurant qu'un mécanisme de soutien est en place, la prévoyance offre une tranquillité d'esprit précieuse, permettant aux individus de se concentrer sur leur vie et leurs projets sans craindre les répercussions financières d'un accident ou d'une maladie.

Enfin, la prévoyance incarne une forme de responsabilité vis-à-vis de ses proches. Elle montre une volonté d'assurer leur bien-être, même dans les moments les plus difficiles. Préserver l'équilibre familial, garantir la poursuite des études des enfants, éviter de faire peser des dettes sur ses proches sont autant de raisons pour lesquelles ce dispositif est essentiel. Ce n'est pas seulement une question d'argent, mais aussi de préservation des liens familiaux et de la dignité face aux épreuves de la vie.

L'emploi et le handicap chez les assureurs

L'employabilité des personnes en situation de handicap est l'une des préoccupations majeures pour l'amélioration de leur quotidien et leur insertion dans la société. Pourtant, si 2,7 millions de personnes âgées de 15 à 64 ans sont reconnues handicapées par l'administration en 2019 en France selon l'Insee, leur taux de chômage avoisinait les 19 % sur la même année, quasiment deux fois plus que le chiffre national.

Or, la loi impose depuis 2015 à toute entreprise de plus de 20 salariés d'employer au moins 6 % de travailleurs en situation de handicap. Or, le taux d'emploi direct des personnes handicapées au sein des établissements assujettis à ces obligations stagnent depuis 2016 aux alentours de 3,5 %. Dans le secteur de l'assurance, il était de 1,9% en 2008 et en 2009, 1,65% en 2010 puis 2% en 2011 selon l'Agefiph, pour tendre vers la moyenne nationale en 2019.

Il ne s'agit pourtant pas d'une fatalité lorsque les acteurs prennent conscience des enjeux. La moitié des entreprises embauchent déjà plus de 6 % de travailleurs en situation de handicap, et le nombre d'entreprises n'en embauchant aucun est tombé à moins de 7 % depuis l'adoption de cette loi. Des institutions font office aussi d'exemple, à l'instar de la Banque de France qui affiche un taux d'emploi de personnes en situation de handicap de 6,41 %, avec des premières mesures datant de 1979, avec un premier accord de branche en 1988.

Aujourd'hui, le discours se fait plus libre, et au fur et à mesure que les années passent, le monde de l'assurance se montre même de plus en plus à l'aise avec la question du handicap. Mais embaucher des personnes handicapées reste un casse-tête, malgré plusieurs initiatives menées dans le secteur pour faciliter leur employabilité.

Les difficultés de recrutement des travailleurs handicapés dans le secteur de l'assurance

Le premier frein au recrutement des travailleurs en situation de handicap peut évidemment être la réticence des employeurs à contracter une relation de travail avec une personne handicapée par préjugés et discrimination, en imaginant les difficultés d'adaptation, financières, d'une telle embauche.

Le second frein réside aussi dans la difficulté à trouver des candidats répondant aux qualifications des postes proposés, dans un secteur qui peut parfois être exigeant en diplômes, alors que 75 % à 80 % des personnes en situation de handicap ont un niveau de diplôme inférieur à bac+2/3 (*étude de Pôle emploi, novembre 2017*).

Les difficultés pour faire reconnaître les travailleurs handicapés

Au-delà de la difficulté dans le recrutement, faire reconnaître la situation de handicap peut s'avérer une tâche ardue. D'une part, parce que le handicap n'est pas toujours perceptible ; ainsi, il est estimé que 80 % des handicaps sont invisibles, qu'ils soient la conséquence de pathologies chroniques, cognitifs, des maladies psychiques, ou encore de déficience visuelle ou auditive.

D'autre part, parce qu'il n'est pas évident de convaincre les travailleurs concernés d'accepter de déclarer leur handicap auprès des services compétents. Quand bien même ils peuvent se priver d'aménagements spécifiques pour améliorer leurs performances et leur confort, les personnes en situation de handicap peuvent vouloir refuser le statut de travailleurs handicapés afin d'être considérés, à juste titre, comme un collaborateur à part entière, et ne pas accéder aux aménagements auxquels ils pensent à tort ne pas être légitimes.

La sensibilisation aux situations de handicap

Pour résoudre l'ensemble de ses difficultés, les assureurs développent tout un panel d'actions de sensibilisation et de communication, souvent innovant pour faire sauter les tabous et les idées reçues.

Ainsi, par exemple, Swiss Life mène des « *handicafés* », ou encore des interventions de personnes venant du monde de l'handisport. Résultat, depuis 2018, une vingtaine de collaborateurs ont déclaré leur handicap. Côté société d'assurance mutuelle, pour favoriser l'intégration de personnes en situation de handicap, la MMA sensibilise l'ensemble de ses collaborateurs en mettant à leur disposition un « *serious game* », conçu en partenariat avec le Conservatoire national des arts et métiers (Cnam) des Pays de la Loire, ce jeu interactif amène, à travers des scènes de la vie de bureau, les salariés de l'entreprise à s'interroger sur leur perception du handicap afin de mieux lutter contre les idées reçues.

Enfin, la plupart des assureurs mettent en place des accords d'entreprise ou soutiennent la prise en charge d'accord de branche, comme la Maif qui est en pointe sur le domaine avec un dernier accord signé pour la période 2022 à 2024, prévoyant l'embauche et l'intégration des personnes en situation de handicap (*au moins 40 en CDI sur la période*), avec des aménagements financiers et techniques de leur postes de travail.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

L'assemblée générale ordinaire de la MAA s'est tenue cette année dans les locaux de la Garde Républicaine, quartier des Célestins dans le 4ème arrondissement de Paris, le 15 mai 2025.

Nous avons été heureux de pouvoir cette année tenir de nouveau notre assemblée générale ordinaire en présentiel, pour échanger et partager un moment de convivialité avec les délégués élus. L'ensemble des résolutions proposées ont été adoptées, vous pouvez trouver une copie du rapport annuel présenté à l'assemblée générale sur notre site internet.

Le récapitulatif de la situation de la MAA

COMPTE DE RÉSULTAT EXERCICE 2024			
Compte Technique		Compte Non Technique	
Prime acquises	4 524 415	Report résultat technique	<u>1 697 540</u>
Produits des placements alloués	- 31 546	Produits des placements	557 069
Autres produits	13 344	Charges des placements	- 801 324
Charges des sinistres	- 1 572 647	Produits des placements transférés	31 546
Charges autres provisions techniques	0	Autres charges non techniques	- 31 773
Participations aux résultats	375 999	Impôt sur les bénéfices	- 666 977
Frais d'acquisition et d'administration	- 451 053	Résultat exceptionnel	0
Autres charges techniques	- 1 191 418		
Variation Provision Egalisation	26 474		
RÉSULTAT TECHNIQUE	1 697 540	RÉSULTAT EXERCICE	790 087

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2024			
Actif		Passif	
Actifs incorporel	414 398	Capitaux propres	20 854 119
Placements	25 787 443	Provisions techniques	3 652 549
Réass. prov. techniques	542 011	Prov. risques et charges	120 239
Créances	1 906 186	Autres dettes	8 835 275
Autres actifs	4 760 242	Comptes régul. passif	207 235
Comptes régul. actif	259 139		
TOTAL BILAN	33 669 418	TOTAL BILAN	33 669 418

**Nous assurons votre sécurité,
Vous assurez la nôtre.**

**Vous pouvez retrouver toutes nos publications et
autres informations sur notre site internet.**

<https://www.maa-assurance.fr/>



Directeur de la publication

Madame Pascale SENI-LAPP

Rédacteurs en chef

Monsieur Johan LANGLET
Madame Océane LANGLET

Dépôt légal

Deuxième semestre 2025

MAA

Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes.

Entreprise régie par le Code des assurances.

Créée en 1931.

27 rue de Madrid 75008 Paris.

Tél : 01 44 70 73 30

Télécopie : 01 42 93 70 81

Mél : contact@maa-assurance.fr

